

FORMULE 9

INSTRUCTIONS D'EXÉCUTION FORCÉE

(Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires, L.N.-B. 2013, ch. 23, art. 42)

Destinataire : Tout shérif de la province du Nouveau-Brunswick

Je vous demande d'engager la procédure d'exécution forcée du jugement suivant :

Cour : _____

Date du jugement : _____

Numéro du dossier de la cour : _____

Créancier percepteur : _____

Débiteur judiciaire : _____

Montant du jugement : _____

plus débours de _____ plus intérêts à ____%

De plus amples renseignements sont fournis aux pages suivantes.

(signature du créancier percepteur ou de son avocat)

(nom)

(date)

(adresse, numéro de téléphone, numéro de télécopieur
et adresse électronique du créancier percepteur)

(nom, adresse, numéro de téléphone, numéro de
télécopieur et adresse électronique de l'avocat du
créancier percepteur, le cas échéant)

A. EXÉCUTION FORCÉE

Le débiteur judiciaire a-t-il déjà fait des paiements à l'égard du jugement?

- Oui, le débiteur judiciaire a déjà payé _____ \$.
- Non.

Le créancier perceuteur sait-il s'il y a une ordonnance de la cour qui a une incidence sur l'exécution forcée du jugement ou limite cette exécution?

- Oui. Une copie de l'ordonnance est ci-jointe.
- Non.

Est-ce que ce sont les premières instructions d'exécution forcée qui ont été délivrées par le créancier perceuteur à l'égard du jugement?

- Oui.
- Non. Il y a eu des instructions d'exécution forcée antérieures en date du _____
Les présentes instructions d'exécution forcée sont délivrées parce que (cocher toutes les cases appropriées) :
- Le créancier perceuteur possède de nouveaux renseignements qui aideront à l'exécution forcée du jugement. (Des détails sont fournis à la section E.)
- Le débiteur judiciaire ne s'est pas conformé à une entente de paiement sur la base de laquelle les précédentes instructions d'exécution forcée ont été retirées ou qu'il y a été mis fin.
- Deux années se sont écoulées depuis le retrait ou la fin des précédentes instructions d'exécution forcée, le _____.

B. ENREGISTREMENT

Enregistrement au Réseau d'enregistrement des biens personnels

- Le jugement a été enregistré au Réseau d'enregistrement des biens personnels. Un état de vérification et l'imprimé des résultats d'une recherche sont ci-joints.

Date de l'enregistrement : _____

Date d'expiration de l'enregistrement : _____

Date de l'imprimé des résultats d'une recherche : _____

Le jugement a-t-il été enregistré en vertu de la Loi sur l'enregistrement foncier?

- Oui. Un certificat de propriété enregistrée indiquant l'enregistrement du jugement est ci-joint.
- Non.

Le jugement a-t-il été enregistré en vertu de la Loi sur l'enregistrement?

- Oui. Le jugement inscrit par le conservateur des titres de propriété est ci-joint.
- Non.

C. CRÉANCIER PERCEPTEUR

Prénom et nom officiels du créancier perceuteur : _____

Chèques libellés à l'ordre de (nom) : _____

D. DÉBITEUR JUDICIAIRE

Nom du débiteur judiciaire tel
que l'indique le jugement :

Nom et prénom officiels du
débiteur judiciaire (si connus) :

Autres noms utilisés par le
débiteur judiciaire (si connus) :

Date de naissance du débiteur
judiciaire (si connue) :

Adresse du débiteur judiciaire telle
que l'indique le jugement :

Autres adresses du débiteur
judiciaire (si connues) :

Nom, adresse, numéro de
téléphone, numéro de télécopieur
et adresse électronique de l'avocat
du débiteur judiciaire (le cas
échéant et s'ils sont connus) :

E. BIENS DU DÉBITEUR JUDICIAIRE

(Si vous avez des renseignements sur les biens et sur les revenus du débiteur judiciaire ou tout autre renseignement qui peut aider le shérif à forcer l'exécution du jugement, cocher les cases appropriées, fournir les détails demandés si connus et joindre une copie de tout document pertinent.)

- Maison, maison mobile, ou autres immeubles ou bien-fonds (*description et emplacement*)
- Véhicules, remorques, bateaux, etc. (*description et emplacement*)
- Autres biens ayant une valeur de revente, sauf les objets ménagers (*description*)
- Biens ou stocks d'entreprises (*description et emplacement*)
- Comptes bancaires ou de caisse populaire (*nom de la banque ou de la caisse populaire et emplacement de la succursale*)
- Investissements ou autres actifs financiers (*description, nom et emplacement de l'institution financière*)
- Revenu d'emploi (*nom et adresse de l'employeur*)
- Argent dû au débiteur judiciaire (*nom de la personne ou de l'entreprise qui lui doit de l'argent*)
- Autres (*description et emplacement*)

F. DÉPENSES RECOUVRABLES DU CRÉANCIER PERCEPTEUR

Les dépenses suivantes ont été engagées par le créancier percepteur et peuvent faire partie du montant recouvrable (cocher toutes les cases appropriées et inscrire les montants) :

- droits d'enregistrement d'un jugement au Réseau d'enregistrement des biens personnels pour une période d'un an : _____ \$
- droits pour faire une recherche sur le Réseau d'enregistrement des biens personnels : _____ \$
- droits d'enregistrement du jugement en vertu de la *Loi sur l'enregistrement foncier* : _____ \$
- droits d'enregistrement du jugement en vertu de la *Loi sur l'enregistrement* : _____ \$
- droits pour déclencher la procédure d'exécution forcée (*voir section G*) : _____ \$
- droits pour une demande d'ordre de comparution à un interrogatoire : _____ \$
- frais faisant partie du montant recouvrable en vertu du paragraphe 10(4) de la *Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires* : _____ \$

G. PIÈCES JOINTES

Les pièces suivantes sont ci-jointes :

- une copie certifiée conforme du jugement ou d'un jugement abrégé;
- un état de vérification délivré en vertu de la *Loi sur les sûretés relatives aux biens personnels* indiquant l'enregistrement du jugement au Réseau d'enregistrement des biens personnels;
- l'imprimé des résultats d'une recherche du nom du débiteur judiciaire au Réseau d'enregistrement des biens personnels délivré en vertu de la *Loi sur les sûretés relatives aux biens personnels*;
- les droits de 120 \$ à verser pour déclencher la procédure d'exécution forcée au titre de l'article 42 de la *Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires* (chèque libellé à l'ordre du ministre des Finances et du Conseil du Trésor);
- _____
- _____
- _____

H. DÉCLARATION

Je crois que les renseignements fournis dans les présentes instructions d'exécution forcée sont véridiques. Je comprends que je peux engager ma responsabilité si l'un quelconque des renseignements n'est pas fourni de bonne foi. Je connais les exigences du paragraphe 44(1) de la *Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires*, qui édicte :

Le créancier percepteur notifie sans tarder le shérif ou retire les instructions d'exécution forcée dans l'un quelconque des cas suivants :

- a) une ordonnance de la cour accorde libération totale ou partielle du jugement ou il a été satisfait au jugement, en tout ou en partie, par un paiement ou un transfert de biens;
- b) l'exécution forcée du jugement est suspendue notamment par une ordonnance de la cour ou par convention;
- c) le créancier percepteur a pris connaissance de l'existence de tout autre changement important de circonstances.

(signature du créancier percepteur ou de son avocat)

(nom)

(date)